



Le Premier Ministre

23 19 / 13 / 99

Paris, le 19 SEP. 2013

Monsieur le délégué interministériel,

Lors du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet dernier, le Gouvernement a décidé de constituer un commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), outil unique de l'Etat pour piloter et mettre en œuvre la politique d'égalité entre tous les territoires, urbains comme ruraux.

Le CGET devra concrétiser les objectifs du Gouvernement en matière de développement des capacités et des potentiels de chacun des territoires, en matière d'accès aux services et en matière d'attractivité et de dynamisation de l'ensemble du territoire national. Il devra également renforcer l'efficacité de la politique de la ville, en particulier pour l'application des décisions du comité interministériel des villes que j'ai présidé le 19 février 2013. Cette politique d'égalité des territoires sera notamment mise en œuvre à travers la nouvelle politique contractuelle de l'Etat.

Placé sous mon autorité et intégré aux services du Premier ministre, le CGET sera mis à disposition de la ministre de l'égalité des territoires et du logement et du ministre délégué chargé de la ville, et au service des ministres qui, du fait des politiques qu'ils portent, ont besoin de son expertise.

Le CIMAP du 17 juillet a prévu que le CGET serait créé au début de l'année 2014. Vous trouverez ci-dessous les orientations de méthode et de calendrier que je vous demande de suivre pour atteindre cet objectif, que j'adresse en parallèle au secrétaire général du comité interministériel des villes, qui a été nommé préfigurateur délégué du CGET en conseil des ministres du 24 juillet dernier.

Monsieur Eric Delzant
8, rue de Penthièvre
75800 PARIS CEDEX 08

S'agissant de la méthode, vous mettrez en place dans les meilleurs délais une équipe projet qui associera des représentants de chacune des entités concernées par la création du CGET : la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) d'une part, et le secrétariat général du comité interministériel des villes (SG-CIV) et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), pour le pôle ville, d'autre part. Je suis favorable à la nomination d'un chef de projet pour vous assister dans la préfiguration.

Je vous demande également de mettre en place, sous votre autorité, un comité de suivi associant l'ensemble des administrations concernées, et d'inscrire le nouveau commissariat dans la démarche de mutualisation engagée par les services du Premier ministre. Vous constituerez également un groupe de suivi partenarial qui associera notamment les principales associations d'élus et les différentes instances représentatives concernées par la politique d'égalité des territoires.

La concertation avec les personnels de la DATAR, du SG-CIV et de l'Acsé est capitale ; elle devra être formalisée par un processus approprié, s'appuyant notamment sur des réunions régulières, en vue de l'élaboration d'un projet de service.

Concernant plus spécifiquement la politique de la ville, le CGET comprendra un pôle dédié résultant de la fusion entre l'Acsé et le SG-CIV. Vous tiendrez compte, au cours de la phase de préfiguration, des conclusions détaillées et documentées de la mission inter-inspections à laquelle j'avais demandé d'étudier le rapprochement du SG-CIV et de l'Acsé, ainsi que des conclusions des travaux initiés pour refonder la politique d'intégration.

Vous veillerez à établir dans l'organisation et le fonctionnement du CGET des liens appropriés avec le commissariat général à la stratégie et à la prospective et à maintenir les relations existantes avec le secrétariat général des affaires européennes.

Pour l'avenir, dans le cadre du fonctionnement du CGET, vous me proposerez les dispositifs les plus adaptés pour que les différents partenaires (collectivités locales et associations en particulier) soient associés aux travaux du CGET. L'évolution de la composition et des modalités de fonctionnement du Conseil national des villes (CNV) sont directement concernées. Vous étudierez également les évolutions à apporter au comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire et au comité interministériel des villes.

S'agissant du calendrier, je souhaite pouvoir présenter en conseil des ministres un projet de décret créant le CGET dès le début de l'année 2014. Vous devrez donc rendre opérationnelle la mission de préfiguration dès ce mois de septembre. Il vous appartiendra de mettre en place les différents dispositifs de concertation dans un calendrier compatible avec ces objectifs.

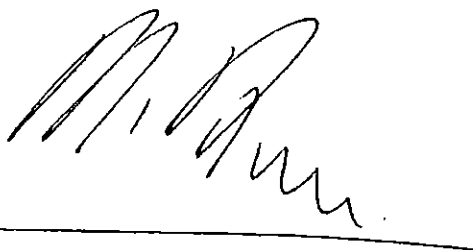
Le travail de préfiguration que vous allez conduire au cours de l'automne doit être réalisé conjointement avec les projets qui sont d'ores et déjà engagés, tels que le projet de loi de

programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville, la négociation des contrats de ville 2014-2020, la mise en œuvre du nouveau programme national pour le renouvellement urbain, le développement des maisons de services au public ou les négociations sur les futurs contrats de plan Etat-régions. S'y ajoutent, dans une dimension européenne, la finalisation des programmes opérationnels, la décentralisation des fonds européens et le transfert des personnels associés, ainsi que la définition de la géographie des aides à finalité régionale et la participation à la promotion des dispositifs en faveur de la croissance, y compris les enveloppes de la banque européenne d'investissement.

La mission de préfiguration sera installée au sein des services du Premier ministre ; je demande par ailleurs au secrétariat général du Gouvernement d'étudier les possibilités d'implantation du CGET sur un lieu unique dès la constitution de celui-ci, dans l'attente de son implantation définitive.

Je vous demande de me tenir informé de manière régulière de l'évolution de votre mission, ainsi que la ministre de l'égalité des territoires et du logement et le ministre délégué chargé de la ville.

Je vous prie de croire, Monsieur le délégué interministériel, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs



Jean-Marc AYRAULT

